

(Écrire en lettres moulées)

IDENTIFICATION DE L'ASSURÉ / SALARIÉ *VOTRE DEMANDE NE PEUT PAS ÊTRE TRAITÉE SANS UNE RÉPONSE COMPLÈTE À TOUTES LES QUESTIONS*

NOM DE FAMILLE		PRÉNOM(S)		N° D'ASSURANCE SOCIALE / SALARIÉ	
NUMÉRO, RUE, APPARTEMENT		VILLE		Année Mois Jour	
COMTÉ, PROVINCE		CODE POSTAL		DATE DE NAISSANCE	
S'AGIT-IL D'UNE NOUVELLE ADRESSE?				NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>	

COORDINATION DES REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE

Lorsque votre personne à charge (conjoint ou enfant) bénéficie de la couverture d'un autre régime d'assurance, le remboursement de ses dépenses peut généralement être partagé entre son assureur et MÉDIC Construction; c'est ce que l'on appelle la coordination d'assurance. Vous pouvez ainsi obtenir un **meilleur remboursement** de ses dépenses.

Comment soumettre une demande de remboursement à deux assureurs?

Si la dépense a été effectuée pour votre conjoint: Votre conjoint doit d'abord demander son remboursement à son assureur. Présentez ensuite à MÉDIC Construction une réclamation pour la partie non remboursée par son assureur: vous devez fournir une copie des reçus de votre conjoint et le détail du remboursement obtenu de l'assureur de votre conjoint.

Si la dépense a été effectuée pour votre enfant à charge: La demande doit d'abord être soumise à l'assureur du parent dont l'anniversaire de naissance est le plus tôt dans l'année civile. Par exemple, si votre anniversaire est le 20 juin et celui de votre conjoint est le 15 mars, vous devez d'abord soumettre votre demande à l'assureur de votre conjoint.

Votre conjoint est-il assuré par un régime d'assurance (autre que MÉDIC construction)? Oui Non

Si oui, indiquez

Nom de l'assureur: _____ N° de police: _____ N° de certificat: _____

Est-ce que votre conjoint est un travailleur de la construction?

Si oui, veuillez nous indiquer son numéro d'assurance sociale. _____

Certains des frais réclamés ci-dessous sont-ils couverts par ce régime d'assurance? Oui Non

Si oui, lesquels: _____

OBLIGATOIRE

* Pour un enfant âgé de 18 ans ou plus, joindre une attestation d'études à plein temps couvrant la période des frais encourus.

DÉPENSES EFFECTUÉES (frais médicaux ou soins professionnels)

Dépenses réclamées pour: (nom et prénom)	1 – Salarié 2 – Conjoint 3 – Enfant*	Description de la dépense effectuée	Montant

Votre demande doit être soumise au plus tard 1 an après la date à laquelle la dépense a été effectuée.

IMPORTANT

N'oubliez pas de joindre vos reçus originaux
S.V.P. LES BROCHER À L'ENDOS, AU COIN GAUCHE

TOTAL

Dépenses admissibles (le remboursement varie selon votre régime d'assurance lorsque la dépense a été effectuée):

médicaments	lunettes	frais de laboratoire	transport en ambulance	béquilles	orthèse
souliers orthopédiques (sur mesure)	acupuncture	audiologiste	chiropraticien	kinésithérapeute	ostéopathe
kinothérapeute	orthophoniste	massothérapeute	naturopathe	orthothérapeute	travailleur social
physiothérapeute	podiatre	psychologue			

[Voir au verso](#)
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Certains des frais réclamés sont-ils reliés à un accident couvert par un régime:

➤ de santé et sécurité au travail (exemple: CSST)? Oui Non

➤ d'assurance automobile provincial (exemple: SAAQ)? Oui Non

Si oui, indiquez la date de l'accident:

Jour Mois Année

Si vous avez répondu "oui" à l'une des deux questions ci-dessus, indiquez les frais soumis qui sont couverts par un de ces régimes:

La demande de remboursement de ces frais doit d'abord être soumise au régime en cause.

DÉCLARATION et AUTORISATION

Je déclare que tous les renseignements inscrits sur ce formulaire sont complets et véridiques.

J'AUTORISE TOUT MÉDECIN, HÔPITAL, CLINIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ORGANISME À FOURNIR À LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET À SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS, TOUTS LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTE DEMANDE. UNE PHOTOCOPIE DE CETTE AUTORISATION A LA MÊME VALEUR QUE L'ORIGINAL.

**POUR TOUTE INFORMATION:
VEUILLEZ CONTACTER VOTRE
BUREAU RÉGIONAL DE LA CCQ.
(Voir au verso)**

SIGNATURE OBLIGATOIRE DE L'ASSURÉ (SALARIÉ OU RETRAITÉ)

DATE

N° DE TÉLÉPHONE

**EXPÉDIEZ VOTRE DEMANDE
LE PLUS TÔT POSSIBLE À:**

S.V.P. BROCHEZ VOS DOCUMENTS
EN HAUT AU COIN GAUCHE
19-94 (1203)



Commission
de la construction
du Québec

SECTION ASSURANCE MALADIE
C.P. 2212 SUCC. YOVILLE
MONTREAL (QUÉBEC)
H2P 0A5

DÉLAIS DE TRAITEMENT

À compter de la date de réception des documents requis, MÉDIC Construction vise à traiter votre demande d'indemnisation à l'intérieur d'un délai de 3 semaines. Cependant, ce délai peut être plus long suite aux périodes de vacances de l'industrie de la construction.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Vous pouvez communiquer avec votre représentant syndical ou patronal, ou encore avec le personnel du service à la clientèle de la CCQ :

Bureaux régionaux CCQ



Abitibi-Témiscamingue 819 825-4477

Montréal..... 514 341-2686

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie 418 724-4491

Outaouais 819 243-6020

Côte-Nord 418 962-9738

Québec 418 624-1173

ou 418 589-3791

Saguenay – Lac-St-Jean..... 418 549-0627

Estrie 819 348-4115

Ligne sans frais 1 888 842-8282

Mauricie – Bois-Francs..... 819 379-5410

Site internet de la CCQ : www.ccq.org

Ce site offre également des liens avec les sites des associations.

MÉDECINE DOUCE

massothérapie*, ostéopathie, naturothérapie, kinésithérapie*, kinothérapie*, orthothérapie*

* Les soins doivent avoir été recommandés par un médecin. Cette recommandation médicale est valide pendant 12 mois. Vous devez joindre la recommandation à votre réclamation si vous ne l'avez pas déjà fournie à Médic Construction.

Pour que les frais soient admissibles à un remboursement, le professionnel doit être membre de l'une des associations suivantes :

- Académie des naturopathes et naturothérapeutes
- Agence pour massothérapeutes et intervenants en santé naturelle AMIS.N
- Alliance canadienne médecine alternative (ACMA)
- Alliance des intervenants en soins naturels et en approches corporelles Inc.
- Alliance des massothérapeutes du Québec
- Alliance des ostéopathes
- Alliance professionnelle des naturopathes et naturothérapeutes
- Association canadienne des massothérapeutes et autres thérapeutes en médecine alternatives (ACDM)
- Association canado-américaine des massothérapeutes
- Association de la péninsule acadienne des massothérapeutes et des naturothérapeutes du N.B. inc.
- Association de médecine naturopathique du Québec (AMNQ)
- Association des intervenants en médecine énergétique Enr.
- Association des kinothérapeutes et massothérapeutes du Québec (AKMQ)
- Association des masseurs scientifiques et professionnels du Canada Inc.
- Association des massologues et techniciens en massage du Canada
- Association des massothérapeutes de Shefford
- Association des massothérapeutes du Québec
- Association des massothérapeutes et orthothérapeutes du Canada (AMOC)
- Association des massothérapeutes professionnels du Québec
- Association des naturopathes agréés du Québec (ANAQ)
- Association des naturopathes de Montréal
- Association des naturopathes et naturothérapeutes spécialisés en phytothérapie du Québec
- Association des naturopathes professionnels du Québec
- Association des naturothérapeutes du Québec
- Association des ostéopathes du Québec (ADOQ)
- Association des pédicures du Québec
- Association des professionnels en massage thérapeutique du Québec
- Association des thérapeutes de l'académie naturopathique L.G. inc.
- Association des thérapeutes en massage et drainage lymphatique
- Association des thérapeutes naturopathes du Québec (ATNQ)
- Association des thérapeutes professionnels en massothérapie, kinésithérapie, orthothérapie et naturothérapie du Québec (ATPMKONQ)
- Association nationale des naturothérapeutes
- Association professionnelle des infirmières et infirmiers orthothérapeutes du Québec
- Association professionnelle des orthothérapeutes de la Province de Québec Inc.
- Association provinciale des massothérapeutes cliniciens du Québec
- Association québécoise de Trager
- Association québécoise des ostéopathes
- Association québécoise des phytothérapeutes
- Collège de massages thérapeutiques de l'Ontario
- Collège des masso-kinésithérapeutes du Québec Inc.
- Collège des naturopathes
- Collège des orthothérapeutes professionnels du Québec
- Collège des ostéopathes canadiens
- Corporation des massothérapeutes et associés (C.M.A.)
- Corporation des massothérapeutes et autres praticiens/praticiennes en approches corporelles Inc.
- Corporation des ostéopathes du Québec (CPOQ)
- Corporation des praticiens en massage holistique du Québec
- Corporation des praticiens en médecine douce du Québec
- Corporation internationale des massothérapeutes, des naturopathes et des naturothérapeutes
- Corporation nationale des spécialistes de l'hygiène du pied
- Fédération canadienne des orthothérapeutes
- Fédération des médecines alternatives
- Fédération nationale des naturothérapeutes
- Fédération québécoise des massothérapeutes
- Institut d'enseignement ostéopatique du Québec
- Institut des massothérapeutes professionnels du Québec
- Institut national de l'orthothérapie
- Mon réseau + (association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec)
- Ordre des maîtres massothérapeutes A.R.Q.
- Ordre des naturothérapeutes du Québec
- Ordre ostéopatique du Québec
- Ordre professionnel canadien des naturopathes et naturothérapeutes
- Registre des ostéopathes du Québec
- Regroupement des intervenants et thérapeutes en médecine alternative (RITMA)
- Regroupement des massothérapeutes du Québec
- Société canadienne de massothérapie et de médecines alternatives complémentaires (S.C.M.M.A.C.)
- Société des ostéopathes du Québec
- Société nouvelle de massothérapie du Québec Inc. (SNMQ)
- Union des massothérapeutes du Québec